



2017 - Coursus TST BT Jeunes monteurs tout ouvrages BASE + AER + EME + TER IND + TER COL 2

Fiche mise à jour le 05/07/2023



Site AFPPENN

9 250 €

Site Client

	<p>Objectifs : Acquérir les compétences nécessaires pour la préparation à l'habilitation d'indice "T" sur les ouvrages de type BASE – EME – AER – (Réseau – BRT – EP) – TER IND – TER COL 2.</p>	<div data-bbox="1284 645 1444 801"></div> <p>35 jour(s) , 245 heures</p> <div data-bbox="1273 929 1455 1041"></div> <p>Tout opérateur aux travaux hors ou sous tension récemment embauchés en exploitation ou ayant changé de filière.</p> <div data-bbox="1273 1321 1455 1422"></div> <p>Si vous êtes en situation de handicap, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap.</p>
	<p>Apports théoriques : Apport théorique sur la réglementation : UTE C18-510-1, CET BT, Fiches Techniques, ... Apport théorique traitant de l'identification et de l'accès aux ouvrages</p>	
	<p>Apports pratiques : La réalisation de chantiers pédagogiques réels hors tension et sous tension BT.</p>	
	<p>Pré-requis : Niveau professionnel : CAP, BEP, BAC PRO EIE ou mise à niveau. L'employeur s'engage, par écrit, à inscrire en formation le personnel satisfaisant aux conditions et pré-requis ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - posséder les notions d'électrotechnique suivantes : tensions, courants, puissances, impédances d'un circuit électrique triphasé. - avoir reçu une formation aux risques électriques (habilitation B1 minimum). - mettre en oeuvre les prescriptions de sécurité définies par le recueil d'instructions de sécurité électrique pour les ouvrages UTE C18-510-1 dans le type d'ouvrage considéré. - avoir une première expérience des travaux en hauteur. <p>Le participant doit avoir au moins 18 ans et posséder un certificat médical d'aptitude au poste de travail valide, délivré par la médecine du travail. La participation à la formation nécessite d'être en possession des équipements de protection individuelle adaptés aux travaux visés. Ces pré-requis seront vérifiés en début de stage et conditionneront la poursuite de la formation.</p>	
	<p>Modalités d'évaluation : Une évaluation portant sur la connaissance des procédures et la réalisation pratique sera réalisée lors des différentes mises en situation. Elle permettra, à partir d'une liste de critères spécifiques et validée par le comité des TST, de déterminer l'aptitude ou la non aptitude du stagiaire à pratiquer les activités sous tension. L'AFPPENN délivrera en conséquence à l'employeur du participant, l'appréciation motivée qui en découle.</p>	
	<p>Méthodes mobilisées : Les formateurs de l'AFPPENN ont plusieurs années d'expérience en formation pour adulte. Ateliers pédagogiques reflétant la réalité terrain.</p>	